La feuille de prescription est un élément fondamental de la phase pré-analytique.

Patients hospitalisés :

Les prescriptions d'examens de laboratoire doivent être réalisées par ***le prescripteur*** sur des bons spécifiques en prenant soin de **bien remplir** tous les items prévus (nom du service, ***nom et signature du prescripteur***, étiquette patient, analyses prescrites, ***renseignements cliniques***, traitement en cours …).

Les ***feuilles de prescription*** sont spécifiques au service, au degré d'urgence ou au type d'examen :

- **Bon blanc** : examen *URGENT* prioritaire sur toutes les autres demandes → argumenter l'urgence dans la cadre prévu pour les renseignements cliniques
- **Bon rose** : bon spécifique de l'unité de surveillance continue
- **Bon vert** : bilan standard
- **Bon bleu** : immuno- analyse et examens spécialisés
- **Bon jaune** : examens de bactériologie
- **Bon saumon :** demande de rajout d'analyses
- **Bon de prescription de groupage sanguin et RAI**
- **Bon de prescription des gazométries**
- **Fiche de renseignements pour prescription de parasitologie des selles**

Au moment, du prélèvement, le ***préleveur s'identifie*** sur la feuille de prescription et note la ***date et l'heure exactes*** du prélèvement.

Patients externes :

Les prélèvements sont effectués au service de consultations externes de l'hôpital.
Les prescriptions d'examens de laboratoire doivent être réalisées sur des ordonnances et être accompagnées de la fiche de suivi médical (disponible dans l'onglet prescription de ce manuel) :

L'ordonnance doit comprendre les renseignements suivants :
- identification, adresse et signature du prescripteur
- date de la prescription
- identification du patient avec sexe et date de naissance
- analyses demandées

La fiche de suivi médical est complétée par l'IDE au moment du prélèvement :
- date et heure du prélèvement
- identité du préleveur
- renseignements cliniques éventuels
- traitement : posologies, poids si nécessaire

Ce document ne doit être ni photocopié, ni imprimé sans l'autorisation du service qualité

Tous ces éléments sont indispensables au laboratoire pour assurer une prise en charge correcte des analyses demandées et feront systématiquement l'objet d'un contrôle de conformité.

RAJOUTS D'EXAMENS

A la demande d'un médecin, il est possible de rajouter des examens complémentaires sur des prélèvements déjà transmis au laboratoire. Ils pourront être réalisées sous certaines conditions :

- Si un tube compatible avec les analyses à rajouter est disponible au laboratoire
- Si le volume d'échantillon requis est disponible
- Si les conditions pré- analytiques sont conformes pour le nouvel examen demandé : délai entre le prélèvement et l'analyse, conditions de stockage de l'échantillon au laboratoire (qui différent selon le paramètre biologique)…

Pour réaliser un rajout d'analyses, remplir un nouveau bon de prescription « Demande de rajout d'analyses » (couleur saumon) et le transmettre exclusivement par pneumatique au laboratoire pour les services du site hôpital (par fax après appel téléphonique pour le site de Labastide).

Si les conditions décrites ci-dessus ne sont pas remplies, un nouvel échantillon vous sera demandé par le laboratoire.

Ce document ne doit être ni photocopié, ni imprimé sans l'autorisation du service qualité